

Comme je l'ai dit, nous avons eu de la chance, mais il y a eu un problème parce que la plus grande partie de la production disponible pour la consommation nationale, soit 80 p. 100, appartenait à l'Alberta et que le reste appartenait à la Saskatchewan, mais que cette province consommait autant qu'elle produisait, à quelques exceptions près relativement à la qualité du pétrole brut. Dans ces circonstances, bien sûr, l'un des objectifs du gouvernement fédéral, objectif auquel probablement personne ne s'oppose consistait à maintenir le prix intérieur partout au Canada à un niveau raisonnable, c'est-à-dire non pas simplement à uniformiser le prix mais à le maintenir à \$6.50 le baril, tandis que le prix aux États-Unis est, si je ne m'abuse, de \$9 le baril et que le prix international atteint \$11 ou \$12 le baril. Je le répète, je pense que personne ne s'opposera à cet objectif qui a toutefois soulevé quelques questions importantes. Ce prix est-il juste? Que fait-on des bénéfices inattendus? Il est bien évident que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en cause réalisent des gains inattendus en sus de leurs recettes normales. Si le prix de \$6.50 le baril rapporte autant de bénéfices qu'on le dit, est-ce un prix raisonnable? C'est l'un des sujets à controverse et je n'ai pas l'intention de m'en mêler. Cependant, cela soulève une question importante. Ce prix atteindra-t-il l'objectif le plus important, après la protection des consommateurs, que vise cette politique de gains nationaux inattendus fondée sur l'autarcie en matière de pétrole? Ce prix permettra-t-il que les travaux de prospection continuent afin que nous puissions toujours répondre à nos propres besoins après neuf ans, délai prévu par les projections actuelles?

L'une des choses qui m'inquiètent à propos du bill et des entretiens qui ont eu lieu à ce sujet, c'est que je n'y ai vu aucune indication qu'un des paliers de gouvernement assurera pleinement la poursuite des activités de prospection. J'ai dit «assurer vraiment». Il est vrai que les gouvernements provinciaux et fédéral sont intervenus dans ce sens. Mais il me semble qu'une ressource provinciale n'est pas vendue au juste prix, si l'argent qu'elle rapporte n'assure pas le maintien de l'autonomie à l'échelle nationale. Et je ne vois rien dans le bill qui tienne compte de cette condition. Je ne dis pas que c'est de cette manière qu'on aurait dû procéder, mais j'aimerais qu'on explique, en comité peut-être, comment on en est arrivé à ce prix de \$6.50 qui semble bien, pour l'instant du moins, être le prix convenu. Ce chiffre pourra être modifié bien sûr, mais il n'a pas été question, à ma connaissance, d'établir une relation bien définie entre le prix convenu—ou imposé par le gouvernement fédéral—et cette très importante question des fonds nécessaires à la prospection. Il serait peut-être très difficile de fixer dans le prix du pétrole, le pourcentage ou la fraction qui doit être réservé à cette fin. Mais nos gouvernements et nos techniciens doivent avoir suffisamment de connaissances pour retenir un chiffre permettant au pays de conserver son autarcie dans huit ou neuf ans, toutes choses égales d'ailleurs, avec la mise sur le marché de nos ressources.

Si je n'approuve pas tout à fait la façon dont le gouvernement s'est prononcé là-dessus, je ne critique aucunement les grands objectifs du bill qui ne sont que de simples principes dont voici l'énoncé:

- a) assurer l'uniformité des prix, sans compter les frais de transport, du pétrole brut utilisé au Canada hors de sa province d'origine;
- b) réaliser, au Canada, un équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs; et

c) protéger les consommateurs au Canada contre l'instabilité des prix pétroliers sur les marchés internationaux.

Tels sont les objectifs du bill; je suis sûr que, tous en conviendront, il serait difficile de trouver à y redire.

Soit dit en passant, le bill, dans l'une de ses cinq parties, limite et contrôle le prix du gaz naturel, comme il le fait pour les produits pétroliers. Il est intéressant de noter que, une fois de plus, le gouvernement fédéral impose un contrôle des prix. C'est au moins la deuxième fois en deux semaines que ce fait se produit dans des bills. Je ne dirai pas que je suis heureux de voir le gouvernement fédéral en venir là. On peut sérieusement se demander s'il est préférable d'appliquer cette politique coup par coup, en prétendant n'en rien faire, ou s'il ne vaut pas mieux déclarer carrément qu'un contrôle général des prix s'impose. On a récemment beaucoup discuté de ce problème; il est juste de dire que le public canadien semble s'opposer à un contrôle des prix général et uniforme. Toutefois, l'actuel gouvernement, après s'être opposé à cette politique, finira probablement par l'appliquer. En contrôlant le prix de ces deux produits, il s'engage tout à fait dans cette voie. Naturellement, le choix de ces deux produits a lui-même provoqué une polémique. Pourquoi ces deux là? Parmi ceux qui s'opposent à ce que le gouvernement fédéral s'arroge le droit de décider unilatéralement de cette affaire, se trouvent des personnes qui craignent que cette mesure ne soit le début de ce que certains appellent le socialisme et d'autres l'étatisme. On peut comprendre que certaines personnes, certaines industries, certaines provinces nourrissent cette crainte. Le sénateur Manning l'a signalé hier, si on le fait pour ces deux produits, pourquoi pas pour les autres? Pourquoi s'arrêter là? Et nos autres ressources énergétiques? Le charbon, l'électricité, l'énergie nucléaire? On dit qu'il s'agit d'un cas d'urgence particulier. Mais il est très facile d'imaginer comment d'autres urgences semblables pourraient se produire. On peut être amené à se demander si cette politique sera étendue, et quelles en seraient alors les conséquences.

● (1430)

Les honorables sénateurs diront: «Mais ce serait différent dans les autres provinces». Mais, dans le cas de l'énergie nucléaire par exemple, la différence ne serait guère importante. Ainsi, l'Ontario est actuellement, de toutes les régions du monde, celle qui tire la plus grande part d'énergie électrique de réacteurs nucléaires. Ce pourcentage serait de l'ordre de 15 à 18 p. 100. Je ne pense pas qu'il y ait ailleurs dans le monde de région semblable à forte consommation d'électricité qui approche de ce pourcentage. Partout ailleurs dans le monde, le pourcentage maximum est de 10 p. 100. Se peut-il qu'une autre province réclame le droit de partager ce sort? Pour quelle raison? Peut-être parce que les contribuables de tout le Canada ont investi au moins un milliard de dollars dans un genre de réacteur bien particulier qui a donné de remarquables résultats—le réacteur CANDU. Depuis plus de 20 ans, l'Énergie atomique du Canada a touché chaque année des subventions pour réaliser ce réacteur maintenant devenu éminent. Une autre province dans une situation d'urgence aurait-elle le droit de réclamer sa part de cette réalisation, de cette ressource—car c'est bien une ressource—en raison de la très large contribution du Trésor public à son succès?